Image not found or type unknown

Je souhaite un Relogement individuel dans mon parc hlm

Par **magalie nguema**, le **23/07/2017** à **19:05**

Bonjour,suite au décès de ma mère il y a 4ans mon frère et moi avons bénéficié d un transfert de bail à nos deux noms.dès lors mes conditions de vis se sont dégradées....mon frère à une addiction à la drogue(cababis et cocaïne) ainsi qu' à l alcool!il fait régulièrement entrer la nuit et le jours des gens avec qui il se drogue chez nous!l appartement et devenu insalubre comme un squat(j ai des photos)....de plus tous les paiements (edf,box tv Internet ,loyer)sont prélevés sur mon compte car lui refuse tout prélèvement sur le sien !il ne me donne pas toujours sa part ou régulièrement avec beaucoup de retard....ce qui nous a valu régulièrement des impayés!je précise également que je suis asthmatique ,mon frère fume comme un pompier des cigarettes et du cannabis ....il peut également devenir violent pas encore physiquement contre moi mais deux trous dans les portes du couloir attestent ce comportement.je ne peux plus vivre comme cela....il y a t il un moyen juridique pour que mon parc HLM me reloge dans un appartement seule?
Merci

Par **youris**, le **23/07/2017** à **19:12**

bonjour,
vous devriez plutôt penser à faire expulser votre frère de ce logement.
concernant le comportement de votre frère, il faut appeler la police.
vous pouvez également chercher, vous même, un appartement, si vous ne supportez plus cette situation
salutations

Par **magalie nguema**, le **23/07/2017** à **19:25**

Merci de votre réponse.
Je ne souhaite plus rester dans cette appartement ...trop de mauvais souvenirs de plus ses amis connaissent l adresse...le code ect...les couples divorcés ont droits à un relogement donc je me suis dis que c était possible pour moi .je préfère être relogé autre part seule ...la société HLM se debrouillera avec lui pour le faire expulser .pour eux la mésentente releve d un problème privé ,mais pourquoi m imposer de vivre dans des conditions pareilles avec lui ?sachant que je n ai pas les moyens d aller dans le privé et que je paye la quasi-totalité des

factures

Par **youris**, le **23/07/2017** à **20:21**

vous êtes 2 titulaires du bail, c'est un peu facile dire que la société d'HLM doit se débrouiller avec lui et vous reloger seule sachant que vous êtes déjà logée alors que certaines personnes attendent des années pour avoir un logement hlm.
personne ne vous a imposée de vivre avec votre frère, c'est vous qui avez fait ce choix.

Par **magalie nguema**, le **23/07/2017** à **20:33**

Je n ai pas eu le choix car pas les moyens d aller dans le privé!lui prouvait y aller mais c est plus simple pour lui de garder son argent et de me laisser tout payer !savez vous ce que c est que de partager un appartement avec un personnage qui se drogue???les conditions de vie insalubre que celà entraîne ?à la fin du mois je n ai que 200euro pour vivre et lui joui agréablement de tout son argent vu qu' il ne me donne rien !

Par **magalie nguema**, le **23/07/2017** à **20:37**

Comme vous avez précisé dans votre message nous sommes tout les deux sur le bail!donc pourquoi devrais-je être la seule à tout payer???ce n est pas mon mari ni mon fils !tout ce qui concerne ce logement et à mon nom et c est ou qui paye!lui ne me donne rien et passe son temps à tout saccager et à se droguer !

Par **magalie nguema**, le **23/07/2017** à **20:44**

Relisez bien avant d argumenter!il s agit d un transfert de bail et non d une demande HLM en commun !il n habitait plus depuis dans l appartement mais y était toujours domicilié !au décès de ma mère il est revenu il s est imposé!

Par **youris**, le **23/07/2017** à **23:03**

que ce soit un transfert de bail ou de demande hlm, ne change rien à votre situation.
ce n'est pas à l'organisme HLM de régler le problème de cohabitation avec votre frère qui concerne votre vie privée.
que vous soyez la seule à payer, c'est à vous de gérer ce problème avec votre frère.
je vous conseille de voir la police pour le comportement de votre frère et de chercher un autre appartement si vous ne voulez plus vivre avec votre frère.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés